

## ***Vos contacts dédiés aux travailleurs des plateformes***

### ***Contact Ile-de-France***

François Grasa  
Tél. 06 07 13 26 21  
Mail : fg95@free.fr

### ***Contact National***

Force Ouvrière  
Téléphone : 01.40.52.84.55  
Chaîne Telegram : t.me/inFO\_TPI  
Mail : contact@force-ouvriere.fr

***Un site web pour vous :***  
**vos questions, vos droits, vos actualités.**

**Retrouvez-nous sur :**

**[www.info-tpi.fr](http://www.info-tpi.fr)**



# **FO**

force-ouvriere.fr

# NE LIVREZ PAS VOS DROITS

**un vrai  
travail =  
un vrai  
salaire**

**élections de vos  
représentants  
du 9 au 16 mai**

**votez**





# Élections



**Du 9 mai au 16 mai 2022**

- La **représentation des travailleurs** de plateformes est organisée au niveau du secteur et concerne plus particulièrement des livreurs et les VTC uniquement, liés à une ou plusieurs plateformes.
- Le scrutin se fera dans le cadre d'une élection nationale sur sigle à un tour par vote électronique.
- **Pour être électeur, il faut justifier d'une ancienneté de 3 mois .**

Cette condition s'apprécie au premier jour du 4<sup>ème</sup> mois précédent l'organisation du scrutin en totalisant, au cours de la période constituée des 6 mois précédents, les mois pendant lesquels ces travailleurs ont effectué au moins 5 prestations pour une plateforme

- En termes de **protection des représentants, la rupture du contrat commercial à l'initiative de la plateforme est conditionnée à l'autorisation de l'Arpe** (Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi) jusqu'à 6 mois après la fin du mandat.
- **Les représentants des TPN bénéficient de jours de formation et de délégation** consacrés à la négociation qui donnent droit à une indemnisation forfaitaire

Les représentants bénéficient de jours de formation au dialogue social dont le financement est pris en charge par l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi

**Voter FO c'est  
faire entendre et défendre ses droits**

## Et chez nos voisins ?

### En Europe



- **De nombreux travailleurs** des plateformes ont recours aux plateformes en complément d'une autre source de revenus ou d'une occupation non rémunérée (exemple : en complément de ses études, en situation de chômage, ou à la retraite)
- **50 % des TPN interrogés** indiquent s'être tournés vers cette activité parce qu'ils ne parvenaient pas, à trouver un autre emploi
- **75 % des travailleurs interrogés disent aimer de manière générale leur travail sur la plateforme** et soulignent la possibilité de communiquer avec d'autres travailleurs en ligne et hors ligne comme un aspect positif de leur activité
- Malgré cela, plus de la moitié des travailleurs de plateformes voient plus d'inconvénients que d'avantages à cette forme d'activité rémunérée et **plus de 75% indiquent avoir le sentiment d'être traités comme un « facteur de production anonyme » et non comme des êtres humains.**



TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES (TPN) : LIVREURS, CHAUFFEURS, ...

# Les revendications FO

FO s'oppose catégoriquement à toute idée de troisième statut, qui constituerait une aubaine pour nombre d'entreprises issues de divers secteurs d'activité, pour contourner les droits des salariés.

- **FO revendique** que les travailleurs des plateformes bénéficient de **protections collectives** (salaire minimum, chômage, accident du travail, maladie professionnelle, durée du travail...). Tout TPN\* qui le demande doit pouvoir bénéficier du statut de salarié.
- Avec **FO**, la **négociation collective permet d'améliorer les conditions de travail des TPN\***
- Avec **FO**, l'indépendance du syndicat est garantie vis-à-vis de la plateforme numérique et de ses clients



- **FO** revendique la **responsabilisation des plateformes pour le respect des droits des travailleurs et leur participation financière à la protection sociale**
- **FO** revendique **l'entière transparence des algorithmes**
- Et bien entendu **FO** s'oppose à toute forme de sanction / **déconnexion de la plateforme** / discrimination / travail dissimulé / travail des enfants,...

\* TPN : Travailleurs de plateformes numériques.

## FO défend vos droits !



Le syndicat **FO** c'est :

- **de la solidarité et du collectif !** Plus nombreux nous sommes, plus forts nous serons !
- **de la formation** : se syndiquer c'est se donner les bons outils pour connaître et défendre ses droits et ceux de ses collègues en matière de conditions de travail, de rémunération, de contrat de travail

## FO vous informe, vous conseille et défend vos droits !

Dans la vie quotidienne :

- en cas de **litiges liés à la consommation**, à travers l'Association FO consommateur (AFOC)
- en cas de **recherche d'un logement social** (1% logement)
- pour l'établissement de votre **déclaration de revenus**...

Les mots clés :

**Liberté,  
démocratie,  
indépendance**



TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES (TPN) : LIVREURS, CHAUFFEURS, ...